

- **Signature d'un protocole d'accord qui garantit l'exclusivité de rapprocher leurs activités de mobilité dans une fusion entre égaux**
- **Cotation en France avec siège du groupe en région parisienne ; direction par le CEO d'Alstom avec 50 % du capital de la nouvelle entité détenu par Siemens**
- **Le siège des activités de Mobility Solutions sera basé en Allemagne et celui du Matériel Roulant en France**
- **Le portefeuille complet et la présence mondiale garantiront la meilleure offre aux clients partout dans le monde**
- **Chiffre d'affaires de l'entité combinée de 15,3 milliards d'euros et résultat d'exploitation ajusté de 1,2 milliard d'euros**
- **Des synergies annuelles de 470 millions d'euros sont attendues au plus tard quatre ans après la réalisation de l'opération**

Aujourd'hui, Siemens et Alstom ont signé un protocole d'accord pour combiner les activités mobilité de Siemens, incluant sa traction ferroviaire, avec Alstom. La transaction réunit deux acteurs innovants du marché ferroviaire au sein d'une entité qui offrira de la valeur pour les clients et un potentiel opérationnel unique. Les deux activités sont largement complémentaires en termes d'activités et de présence géographique. Siemens recevra des actions nouvellement émises dans l'entreprise combinée représentant 50% du capital d'Alstom sur une base entièrement diluée.

"Cette fusion franco-allemande entre égaux envoie un signal fort à bien des égards. Nous mettons l'Europe en œuvre et ensemble avec nos amis d'Alstom, nous créons un nouveau champion européen dans l'industrie ferroviaire pour le long terme. Ceci permettra d'offrir à nos clients dans le monde entier un portefeuille de produits plus innovants et plus compétitifs", a déclaré Joe Kaeser, Président Directeur Général de Siemens AG.

"Le marché mondial a changé de manière significative au cours de ces dernières années. Un acteur dominant en Asie a modifié la dynamique du marché mondial et la digitalisation impactera l'avenir de la mobilité. Ensemble, nous pouvons offrir un choix plus large et nous conduirons cette transformation pour nos clients, nos salariés et nos actionnaires d'une manière responsable et durable", a ajouté Joe Kaeser.

"Aujourd'hui est un moment clé de l'histoire d'Alstom, qui confirme sa position de plateforme de consolidation du secteur ferroviaire. La mobilité est au cœur des enjeux du monde d'aujourd'hui. Les modes de transport de l'avenir se devront d'être propres et compétitifs. Grâce à sa présence mondiale sur tous les continents, sa taille, son savoir-faire technologique et son positionnement unique sur le transport digital, l'union d'Alstom et de Siemens Mobility apportera à nos clients et en définitive à tous les citoyens, des systèmes plus intelligents et plus efficaces pour faire face aux défis de la mobilité des villes et des pays. En combinant les équipes expérimentées, la présence géographique complémentaire et l'expertise innovante de Siemens avec les nôtres, la nouvelle entité créera de la valeur pour les clients, les salariés et les actionnaires," a déclaré Henri Poupart-Lafarge, Président Directeur Général d'Alstom. "Je suis particulièrement fier de diriger la création d'un tel groupe qui façonnera sans aucun doute l'avenir de la mobilité."

La nouvelle entité bénéficiera d'un carnet de commandes de 61,2 milliards d'euros, un chiffre d'affaires de 15,3 milliards d'euros, un résultat d'exploitation ajusté de 1,2 milliard d'euros et une marge d'exploitation ajustée de 8,0%, sur la base d'informations extraites des derniers états financiers d'Alstom et de Siemens. Le rapprochement de Siemens et Alstom devrait produire des synergies annuelles de 470 millions d'euros au plus tard quatre ans après la réalisation de l'opération et vise une trésorerie nette à la date de réalisation comprise entre 500 millions et 1,0 milliard d'euros. Le siège mondial du groupe et l'équipe de direction de l'activité Matériel Roulant seront localisés en région parisienne et la nouvelle entité restera cotée en France. Le siège de l'activité Mobility Solutions sera à Berlin en Allemagne. Au total, la nouvelle entité regroupera 62 300 salariés dans plus de 60 pays.

Dans le cadre de la fusion, les actionnaires existants d'Alstom à la clôture du jour précédant la date du closing recevront deux dividendes spéciaux : une prime de contrôle de 4 euros par action (soit un total de 0,9 milliard d'euros) payée rapidement après la réalisation de l'opération et un dividende extraordinaire d'un montant maximum de 4 euros par action (soit un total de 0,9 milliard d'euros) payé par les produits des options de vente d'Alstom dans les co-entreprises avec General Electric qui représentent un montant d'environ 2,5 milliards d'euros, sous réserve de la situation de trésorerie d'Alstom. Siemens recevra des bons de souscription d'actions lui permettant d'acquérir des actions d'Alstom représentant 2% de son capital et qui pourront être exercés au plus tôt quatre ans après la clôture de la transaction.

Les deux activités sont largement complémentaires. L'entité combinée offrira une gamme significativement plus large de produits et de solutions pour répondre à tous les besoins des clients: des plateformes standardisées au coût optimisé jusqu'aux technologies haut-de-gamme. L'empreinte mondiale permet à l'entreprise fusionnée d'avoir accès aux

marchés en croissance du Moyen-Orient-Afrique, d'Inde et d'Amérique Centrale et du Sud où Alstom est présent et de la Chine, des États-Unis et de la Russie où Siemens est présent. Cette large base géographique équilibrée, ce portefeuille complet et les investissements importants dans le digital bénéficieront aux clients. La combinaison des savoir-faire et de la puissance d'innovation des deux entreprises permettra de lancer des programmes d'innovation clés, d'avoir des coûts optimisés et une réponse plus adaptée aux besoins des clients.

Le Conseil d'administration de l'entreprise combinée sera composé de 11 membres, et comprendra six administrateurs désignés par Siemens, dont le Président, quatre administrateurs indépendants et le CEO. Pour assurer la continuité managériale, Henri Poupert-Lafarge continuera à diriger l'entreprise en tant que CEO et sera membre du conseil. Jochen Eickholt, l'actuel directeur général de Siemens Mobility, devrait assumer une responsabilité importante dans la nouvelle entité. Le nom de cette nouvelle entité sera Siemens Alstom.

La transaction prévue est unanimement soutenue par le Conseil d'administration d'Alstom (suite à un processus de revue de la préparation de l'opération par le Comité d'Audit agissant en tant que comité ad hoc) et par le Conseil de surveillance de Siemens. Bouygues soutient pleinement l'opération et votera en faveur de l'opération au conseil d'administration d'Alstom et à l'Assemblée Générale Extraordinaire décidant de la transaction qui doit se tenir avant le 31 juillet 2018 conformément à la décision du conseil d'administration d'Alstom. L'Etat français soutient également la transaction basée sur les engagements de Siemens incluant un standstill à 50,5 % du capital d'Alstom pour une période de 4 ans après la réalisation de l'opération et également certaines protections de gouvernance, d'organisation et d'emploi. L'Etat français confirme mettre fin au prêt de titres Alstom consenti par Bouygues SA selon les termes de l'accord au plus tard le 17 octobre 2017 et qu'il n'exercera pas les options d'achat données par Bouygues. Bouygues s'est engagé à conserver ses actions jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à approuver l'opération et au plus tard le 31 juillet 2018.

En France, Alstom et Siemens vont lancer la procédure de consultation et d'information de leurs comités d'entreprise selon la loi française avant la signature des documents contractuels. Si Alstom décidait de ne pas poursuivre l'opération, elle devrait payer une indemnité de rupture de 140 millions d'euros. La transaction prendra la forme d'un apport en nature de l'activité Mobility de Siemens incluant sa traction ferroviaire à Alstom contre des actions nouvellement émises d'Alstom et sera soumise à l'approbation des actionnaires d'Alstom, qui se prononceront aussi sur l'annulation des droits de vote double qui devrait intervenir au cours du second trimestre 2018. La transaction est également soumise à l'autorisation des autorités de régulation pertinents, y compris celui sur les investissements étrangers en France et les autorités de régulation de la concurrence ainsi qu'à la confirmation par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) française qu'aucune OPA ne devra être lancée par Siemens après la

réalisation de l'apport. L'opération devrait être réalisée à la fin de l'année civile 2018.
